

ALBANIE

Infrastructure du Bénévolat

I- Définition du concept

Enraciné dans le régime communiste et se prolongeant aujourd'hui, le travail bénévole peut être perçu de façon négative par les Albanais, parce qu'ils ont d'abord été confrontés à ses formes les plus négatives. Le Parti travailliste communiste d'Albanie a promu sous l'appellation «bénévolat» des formules d'emploi où les citoyens étaient obligés de faire du bénévolat pour la production de biens collectifs à la fois dans l'agriculture et l'industrie ; le travail était obligatoire pendant les vacances officielles dans différents secteurs, les périodes de travail en équipe étaient plus longues que normalement, etc.

C'étaient en fait des formes de travail forcé, qui sont restées bloquées dans l'esprit des Albanais et il est très difficile de se lancer à expliquer pourquoi, aujourd'hui encore, même **plus de 20 ans après la chute du communisme, il demeure toujours laborieux de changer le point de vue des Albanais sur le travail bénévole**, et de faire admettre ce que cela signifie vraiment de faire du bénévolat sur la base du libre arbitre.

Aujourd'hui, il n'existe au niveau national, aucune forme organisée d'infrastructure du bénévolat. Les formes de bénévolat les plus reconnues, sont le fait d'organisations de la société civile, de groupements de jeunes ou de projets en milieu scolaire qui emploient des bénévoles dans leurs activités locales /nationales de façon périodique. Les programmes de bénévolat sont gérés par le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) ou de la Croix-Rouge en Albanie et de nombreuses organisations de la société civile locale et nationale (OSC) dont les activités impliquent des bénévoles . Chacun des acteurs a sa politique interne concernant la gestion des bénévoles et il n'existe aucun régime commun de l'infrastructure du bénévolat.

Tirana est la seule ville d'Albanie où il existe un centre de service d'action bénévole (LVS). Ce service a été créé au début de 2011, par l'Association « Au-delà des obstacles »(BBA)¹, avec le financement de la Délégation européenne en Albanie en termes de fonds d'instruments de pré-adhésion (IPA)², et en collaboration avec le Réseau Sud-Est européen de la jeunesse (SEEYN)³ qui a travaillé en collaboration avec BBA, afin de partager l'expérience et les connaissances nécessaires pour créer le premier centre LVS en Albanie.

Avec l'appui du Secrétariat SEEYN à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine), les organisations partenaires de Banja Luka⁴ (Bosnie-Herzégovine), Bitola⁵ (Macédoine) et Varese⁶ (Italie), BBA a établi - et il fonctionne avec succès- le premier service local de bénévoles dans le pays.

Le LVS- Tirana, qui a officiellement ouvert en Avril 2011, a réussi à briser le stéréotype du travail bénévole des jeunes dans la région.

1. L'association « Au-delà des obstacles » (Beyond Barriers Association, BBA) est une organisation à but non lucratif, non gouvernementale et bénévole basée sur la défense des droits et des intérêts des jeunes . La mission de BBA est de promouvoir l'égalité des chances pour tous les jeunes, en particulier pour ceux qui ont des handicaps sociaux et des capacités

différentes, en leur offrant un soutien pour être habilité à être partie active de la vie de la communauté. www.beyondbarriers.org

2. IPA - Instruments de pré-adhésion, pour la société civile - Initiative civique et le programme de renforcement des capacités de l'UE

3. Le Réseau européen de la jeunesse du Sud-Est (SEEYN) est une organisation en réseau impliquant 15 ONG membres de 8 pays dans une tentative de surmonter les différences entre les sociétés qui ont eu récemment des conflits traditionnels en rassemblant des jeunes de toute la région de l'Europe du Sud-Est pour travailler ensemble sur les questions mondiales. www.seeyn.org

4. Communication Jeunesse Centre Banja Luka - Bosnie-Herzégovine <http://www.okcbl.org>

5. Centre de la culture de la jeunesse de Bitola - Macédoine www.mkcbt.org.mk

6. Centro di Servizi per il Volontariato della Provincia di Varese CESVOV - Italie www.cesvov.it

Ayant une expérience de bénévolat international et avec le soutien de ses partenaires, «Au-delà des obstacles» est devenue la seule association comportant maintenant une infrastructure de bénévolat solide et bien construite. LVS sert de passerelle entre les jeunes désireux de faire du bénévolat, et les organisations et institutions qui ont besoin de bénévoles pour leurs activités.

L'objectif du centre est de promouvoir le bénévolat en tant que valeur ajoutée à la société et de se concentrer sur la promotion de l'inclusion et la participation active des jeunes, spécialement en ce qui concerne les personnes handicapées. LVS fonctionne comme un programme à l'intérieur de BBA et est dirigé par les membres salariés et bénévoles de son personnel. Le LVS- Tirana offre la possibilité à tous les jeunes de la ville et des environs d'adhérer en s'inscrivant dans leurs bureaux, et ainsi de faire partie de la base de données hors ligne qui sert à recueillir des informations sur les bénévoles et les faire coïncider avec les postes à pourvoir.

LVS dispose de 20 organisations / institutions partenaires qui accueillent des bénévoles ; ceux-ci reçoivent ensuite une formation dispensée par le centre sur la notion de bénévolat, ses valeurs et ses pratiques, ainsi que sur les obligations et les responsabilités des bénévoles et de ceux qui les accueillent. Dans le même temps LVS encourage ses partenaires à développer leurs capacités à former leur personnel quant à la manière de gérer les bénévoles et les programmes de bénévolat.

La structure est conçue comme une hiérarchie horizontale. Les bénévoles demeurent sous le contrôle du LVS, tout en bénéficiant de la supervision et du soutien qu'ils reçoivent des OSC dont ils dépendent. Chaque bénévole, une fois inscrit à un projet à long terme (2-5 mois), reçoit du centre LVS un passeport bénévole.

Surtout, le LVS favorise actuellement le bénévolat principalement des jeunes âgés de 16-30 ans. Il reste encore un grand écart dans la compréhension du bénévolat par les générations précédentes, ce qui explique pourquoi le bénévolat en Albanie est toujours considéré comme un service pour, avec et par les jeunes.

II- Panorama du bénévolat

Comme indiqué précédemment, en raison de la dérive du passé, il y a souvent un manque d'intérêt et d'activation des personnes pour le bénévolat. En outre, les discussions avec des groupes de jeunes lycéens à Tirana, ont permis de constater

que les programmes scolaires au niveau national comportent un programme d'Éducation Civique. Ici les élèves ont à faire un "travail communautaire" qui se trouve dans la plupart des cas, promu comme « travail bénévole », pour lequel des crédits sont octroyés.

C'est en fait une autre forme de travail obligatoire pour la communauté, qui induit une confusion auprès de la plupart des jeunes et accorde moins de crédibilité au véritable bénévolat. Les Écoles de Tirana appliquent principalement ce système en collaboration avec la Croix-Rouge Albanie, qui dispense des cours en dehors des locaux de l'école pour des activités organisées, telles que des actions de nettoyage, collectes de sang, actions de dons, campagnes de promotion, où ils doivent effectuer ce soi-disant «travail bénévole ».

Ce phénomène brouille la compréhension de la signification réelle du travail bénévole et la façon dont il est effectué. Si vous demandez à des jeunes s'ils ont déjà accompli des travaux de bénévolat, ils répondront Oui. Mais si vous leur expliquez alors que le bénévolat est une action volontaire libre et gratuite pour le bénéfice de la communauté, cela les rend perplexes et ils se rendent compte que ce qu'ils font à l'école ne correspond pas exactement à la définition du bénévolat.

Aucune définition du bénévolat

En Albanie, il n'existe pas de commun accord sur une définition du bénévolat. Celle qui est le plus largement utilisée figure dans le projet de loi de Bénévolat qui est décrit ci-dessous, mais qui n'est pas encore une version officielle, tant que la loi n'aura pas été soumise au Parlement.

Absence de statistiques sur le bénévolat

Il n'existe pas de données spécifiques et fiables concernant le nombre de personnes bénévoles en Albanie. Si l'on se réfère à un rapport⁷ publié par les Volontaires des Nations Unies, avec les données de CIVICUS Indice de la société civile de l'année 2009 pour l'Albanie, on ne trouve aucune donnée sur les membres des OSC, les personnes qui prennent part à l'action collective de la communauté ou encore les gens qui font du bénévolat. Alors que le World Value Survey 1999-2004 montre qu'il n'existe pas de données sur les bénévoles, on estime qu'en Albanie 54,1% de la population font du bénévolat dans, au moins, une association et que 67,4% sont membres d'au moins une association.

7. VNU, 2009, Comprendre le volontariat pour le développement en Europe du Sud-Est et la Communauté des États indépendants: leçons pour l'expansion; page 43

Derniers enregistrements de l'Institut de la Statistique d'Albanie

À la fin de 2011, INSTAT⁸ a publié une étude⁹ sur l'utilisation du temps en Albanie pour la période 2010-2011. Cette publication l'estime en termes de temps moyen par

semaine: Les filles entre 10 et 14 ans effectuent 0 minute de bénévolat et d'aide, alors que les garçons effectuent 3 minutes. Les femmes âgées de 15 à 65 ans donnent travail bénévole et aide pendant 1 minute et les hommes environ 2 minutes. Les femmes de plus de 65 effectuent 3 minutes de travail bénévole et les hommes de cet âge atteignent 5 minutes. Ces données montrent que les Albanais ne font pratiquement pas de travail bénévole au cours de leur vie, mais il suggère aussi que les hommes consacrent un peu plus d'effort au bénévolat que les femmes. La pertinence des données est toutefois incertaine, compte tenu de la perception floue des Albanais concernant le bénévolat.

Observations du Service des Bénévoles Locaux (LSV) Tirana

Au nom de BBA et de l'expérience dans le travail bénévole, on peut dire que les principaux intéressés à faire du bénévolat sont des jeunes âgés de 16-28 ans. LVS Tirana a mené des enquêtes en petits groupes de discussion sur les comportements envers le bénévolat de jeunes de 6 écoles secondaires à Tirana, où 2024 élèves ont rempli volontairement un questionnaire. Selon les données transversales analysées à ce jour, les principaux domaines d'intérêt pour le bénévolat sont : l'aide aux gens dans le besoin (38 % des cas) et la participation à mener des campagnes de sensibilisation (41 % des cas) et des campagnes environnementales (dont aussi 41 % des cas). Les résultats de cette recherche devaient être publiés par BBA en 2012, en anglais et en albanais. Jusqu'à présent, les filles semblent plus tournées vers le bénévolat et préfèrent les activités de bénévolat s'adressant aux enfants, aux jeunes handicapés et les campagnes de sensibilisation. On pouvait aussi observer cela en 2011 parmi les bénévoles LVS (environ 400 bénévoles engagés dans des projets à court et à long terme).

.III- Le cadre juridique du bénévolat et sa mise en œuvre

Le bénévolat dans la législation existante

Au cours de la période post-communiste et même encore aujourd'hui, il n'existe pas en Albanie, de cadre juridique pour le bénévolat. Avec la démocratie naissante, et le désir de se rapprocher de la législation de l'Union européenne, les 10 premières années après le communisme, ont apporté des changements significatifs au cadre juridique de l'Albanie, mais en laissant presque complètement de côté le travail bénévole, considéré comme un secteur à part.

8. Institut de la statistique www.instat.gov.al

9. Instituti i Statistikes, Dhjetor 2010; Shqiperia-Perdorimi i Kohes se lire 2010-2011; page 3

Ce n'est qu'après l'effondrement du bloc communiste, que les OSC commencent à émerger en Albanie, et à prendre des mesures visant à jouer un rôle important dans la vie de la communauté. En conséquence de nombreuses OSC ont été créées et leur nombre continue d'augmenter. Leurs principaux domaines d'action sont la démocratie, les droits de l'homme, la participation, etc. Aujourd'hui, il existe encore

de nombreuses OSC, mais d'autres ont dû cesser leurs activités faute de financement, étant donné qu'elles fonctionnent principalement grâce aux dons étrangers.

Si l'on considère l'ensemble de l'infrastructure juridique élaboré de manière significative après 1990 et avec la nouvelle Constitution albanaise de 1998, le bénévolat a été indirectement mentionné dans la Loi sur les organisations à but non-lucratif¹⁰. Le bénévolat est vu et considéré comme la partie inhérente de toute activité qui soutient et développe des valeurs individuelles, l'esprit de la société humaine et d'autres valeurs, protège la vie et la santé des personnes, assure et rend compte des services publics et sociaux, apporte aide et assistance lors de catastrophes, protège l'environnement, développe la culture et l'éducation, soutient et développe des valeurs et traditions culturelles / historiques, et encourage aussi le développement de la science, de l'éducation, etc. Cette loi ne mentionne jamais explicitement le mot « bénévolat ».

L'autre loi qui traite de la question du bénévolat est la loi sur les Urgences¹¹ civiles : L'article 24 de la cette loi, intitulé « service bénévole », stipule :

Les services de bénévolat sont organisés dans le but d'apporter un soutien lors d'urgences civiles

1. Peut être bénévole tout citoyen albanaise de plus de 18 ans, qui a entrepris des études et une formation spécifiques pour répondre aux situations d'urgence, ou qui accepte de prêter assistance dans les situations d'urgence civile.

2. Les ressortissants étrangers sont acceptés comme bénévoles afin de renforcer le soutien dans les cas d'urgences civiles.

3. Les personnes qui acceptent de prendre part bénévolement aux opérations de sauvetage bénéficient des droits suivants :

- Maintien de leur lieu de travail
- Garantie du plein salaire de la part de l'employeur, même dans le secteur privé .
- En cas d'accident ou de perte de vie lors de l'activité civile d'urgence, ils bénéficient d'une pension d'invalidité, selon les dispositions en vigueur.

10. L'article 2 de la loi nr.8788, la date 05/07/2002 "loi sur les organisations non lucratives", où les activités prévues sont "pour le bénéfice et l'intérêt de la population ».

11. http://www.minfin.gov.al/minfin/pub/l_i_g_j_nr_8756_date_26_03_2001_per_emergjencat_civile_84_1.pdf (cité 20 Février 2012)

La dernière initiative a été prise à la fin de 2010, par un groupe d'organisations non gouvernementales (ONG) sous la protection du Conseil¹² pour la jeunesse albanaise.

Le nouveau projet de loi sur le bénévolat

Ces 10 dernières années ont connu des tentatives pour l'élaboration d'une loi sur le bénévolat en Albanie, mais celles-ci, pour différentes raisons, n'ont jamais vu le jour.

L'association « Au-delà des obstacles » s'est impliquée dans le processus et pendant toute l'année 2011, a joué un rôle crucial dans l'élaboration de la loi. Plusieurs tables rondes ont été organisées avec la participation des différentes parties prenantes. Le processus de consultation sur le droit a été transparent et ouvert à toutes les OSC et les jeunes et / ou d'autres parties intéressées à suivre **ce**

sujet et à y contribuer. Des spécialistes des questions de bénévolat et des lois de la Bosnie -Herzégovine et de la Macédoine ont aussi été consultés lors de l'élaboration de cette loi.

Le projet de loi final sur le bénévolat a été proposé aux autorités de l'Etat le 5 Décembre 2011, lors de la Journée internationale des bénévoles. La loi a été saluée par les autorités suivantes : le ministère du Tourisme, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, le ministère du Travail et des Affaires sociales, le ministère des Finances, le ministère de l'Education et de la Science, et le ministère de la Justice. Cependant, les autorités n'ont pas fait d'annonce officielle à propos de cette loi, quant à l'éventualité et la date de sa proposition au Parlement.

C'est la première étape pour l'Albanie vers une reconnaissance juridique du travail bénévole et les OSC impliquées pensent que cette loi pourrait beaucoup contribuer à changer la mentalité des gens sur les valeurs du bénévolat et l'activité bénévole, et en outre, à créer une infrastructure valable avec l'espoir qu'elle soit soutenue à l'avenir par l'État ainsi que d'autres parties prenantes.

En vertu de ce projet de loi, le bénévolat est défini à l'article 3 / c : *le bénévolat est considéré comme l'investissement de temps personnel, d'effort, des capacités et des connaissances d'un individu dans des activités ou des services qui bénéficieront à la communauté ou à d'autres personnes.* Le bénévolat doit être effectué dans le cadre de cette loi et ne peut induire aucun type de paiement ou de récompense, hormis les cas où la Loi le définit différemment.

12. Le Conseil de la jeunesse albanaise est une organisation à but non lucratif de la jeunesse, une ONG parapluie et son activité s'étend sur tout le territoire albanaise. Cette organisation nationale a été créée en 1994, pour épauler des organisations de jeunesse locales et nationales, à savoir les jeunes, et servir de médiation entre la jeunesse et l'Etat. Le 9 Novembre 2010, après deux ans d'arrêt d'activités 34 ONG de jeunes se sont réunies pour organiser une Assemblée Générale afin de réactiver le Conseil de la jeunesse albanaise. Maintenant il y a 38 ONG de jeunes, membres et deux ONG de jeunes, observateurs <http://www.keshillirinor.al>

Les autres articles de la loi déterminent les obligations et les responsabilités des parties concernées, les bénévoles et les associations bénévoles, les obligations contractuelles et tous les autres règlements afin de protéger le statut des bénévoles et réguler le processus d'une manière équitable pour toutes les parties impliquées. Le projet de loi a été adapté aux spécificités du pays afin de le rendre plus réalisable, mais c'est la loi croate sur le bénévolat qui a été décrétée comme le meilleur modèle pour les Balkans.

IV-Structure du secteur à but non lucratif concerné par le bénévolat

La plupart des OSC en Albanie comportent des bénévoles dans leur activité. Ils sont comptés soit comme personnel bénévole travaillant dans des associations soit en tant que bénévoles dans les activités locales / nationales, campagnes, actions

etc. Plusieurs organisations travaillent aussi dans la promotion du bénévolat, mais il n'y a pas de visibilité ou bien les actions de collaboration ne sont pas mentionnées.

En général, il n'y a pas de coopération fructueuse au sein du secteur de la société civile et l'une des raisons importantes en est le manque de fonds dans ce pays et la concurrence qui en découle.

V- Autres parties prenantes

En termes d'Administration, les organismes impliquant les bénévoles sont les municipalités de certaines villes d'Albanie. La municipalité de Tirana a un corps appelé « Le réseau des bénévoles de la municipalité de Tirana » qui est impliqué habituellement dans différentes activités organisées par la municipalité. Cependant, ils ne sont pas très connus des citoyens de la ville, et ce groupe n'interagit pas beaucoup avec les autres réseaux de bénévoles de la société civile.

En ce qui concerne le secteur des entreprises, nous pouvons dire avec certitude qu'il n'implique pas encore ni n'encourage le bénévolat. Parfois, certaines organisations, telles que des banques et des sociétés de téléphonie mobile organisent des actions quotidiennes en matière de responsabilité d'entreprise. Toutefois, le grand public perçoit encore leurs actions comme un moyen d'autopromotion, plutôt que comme des actions de bénévolat.

Par ailleurs, les partis politiques encouragent la participation des jeunes dans leurs campagnes publiques. La plupart du temps, ces jeunes gens, les soi-disant bénévoles des partis politiques, sont là pour le « décorum » de leurs mouvements ou campagnes politiques dans le but de s'assurer des actions de masse ou des événements médiatiques.

VI-Financements

Les organisations de la société civile, en tant que principal acteur pour la promotion de l'activité bénévole générée par des bénévoles, sont principalement financées par des organismes donateurs internationaux.

Il n'existe pas de fonds national dédié au bénévolat, mais il arrive que des projets impliquant le bénévolat soient financés par plusieurs subventions au niveau de l'Etat.

VII- La recherche systématique et régulière

Actuellement la recherche systématique et concrète n'existe pas en Albanie.

VIII- L'éthique et les normes de qualité pour le bénévolat

En Albanie, il n'existe pas de règles éthiques ni de normes de qualité sur le bénévolat au niveau national. Les associations qui impliquent des bénévoles ont leur

propre code de conduite et suivent également des règles différentes concernant l'éthique ou la qualité.

Les dispositions concernant les règles de l'éthique et les normes de qualité ont été incluses dans la proposition du projet de loi sur le bénévolat, qui doivent être garanties après l'approbation et la mise en œuvre de la Loi.

IX. Les opportunités de sensibilisation au bénévolat

Comme mentionné précédemment, la sensibilisation au bénévolat en Albanie n'est pas suffisante. Il est donc nécessaire de renforcer l'infrastructure du bénévolat dans ce pays afin d'articuler davantage sa fonction de promotion du bénévolat et en relancer la sensibilisation.

X. Spécificités de chaque pays

Elles ont toutes été décrites ci-dessus.

XI. Recommandations

En Albanie, il est essentiel qu'une définition du bénévolat soit établie clairement, décidée et promue à l'unanimité de façon à réduire la confusion chez les jeunes, et aboutir à changer les perceptions négatives que les générations précédentes ont du bénévolat.

L'infrastructure du bénévolat en Albanie, a besoin d'un soutien plus cohérent et fiable à tous les niveaux, d'une législation des centres de bénévoles locaux, aux fins de parvenir à créer un environnement propice au bénévolat dans le pays.

Sources

- **Conseil de la jeunesse Albanaise** www.keshillirinor.al
- **Projet Albert Einstein 2003 - 2005, VOIR bénévoles en ESE.** Disponible à l'adresse:
<http://www.hrotuzla.org.ba/publikacije/Albert%20Einsteins%20research%20document.pdf>
- **Informations sur LVS et les projets de bénévolat international**
www.beyondbarriers.org
- **Instituti i Statistikes, Dhjetor 2010** Shqipëri, Studim për Përdorimi i Kohës 2010-2011. Disponible à l'adresse:
[:http://www.instat.gov.al/graphics/doc/tabelat/TUS_2012/Studimi%20%20.pdf](http://www.instat.gov.al/graphics/doc/tabelat/TUS_2012/Studimi%20%20.pdf)
- **Loi sur les plans civils d'urgence en Albanie.** Disponible à
http://www.minfin.gov.al/minfin/pub/l_i_g_j_nr_8756_date_26_03_2001_per_emergjencat_civile_84_1.pdf

- **Loi nr.8788, de 7 / 5/2002, la loi sur les organisations Non -Profit.** Disponible à l'adresse:

http://www.shgish.com/doc/baza%20ligjore/Ligj_8788_07.05.2001.pdf

- **Service bénévole local de Tirana**, géré par l'Association Au delà des Barrières www.vullnetarizmi.org

- **Réseau Sud-Est européen de la jeunesse** www.seeyn.org

- **Volontaires des Nations Unies, 2009**, Comprendre le bénévolat pour le développement en Europe du Sud-Est et la Communauté des États indépendants: Leçons pour l'expansion. Disponible à l'adresse:

[http://www.unv.org/fileadmin/docdb/pdf/2010/publications/UnderstandingVolunteerism-Orient% 20Europe + CIS.pdf](http://www.unv.org/fileadmin/docdb/pdf/2010/publications/UnderstandingVolunteerism-Orient%20Europe+ CIS.pdf)

- **World Values Survey Association**, World Values Surveys, 1999-2004. www.worldvaluessurvey.org